

Commune du VERNET

22, rue de Cusset
03200 LE VERNET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE VERNET, sur convocation des élus et affichage en date du 25 juin 2019, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. AGUIAR Bernard, maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présents :

Madame, Monsieur: Bernard AGUIAR, Stéphanie BARD, Marc POUZET, Jacky PARENTON, Marc GENESTE, Marcel MATTOUG, Jacqueline BAPTISTE, Nadine LLOPIS, Jean-François DELMAS, Annie PERARD, Isabelle PRIEUR.

Absents représentés :

- Alexis COUTIER (pouvoir à Stéphanie BARD),
- Carole PEZRON (pouvoir à Annie PERARD),
- Thierry PRIEUR (pouvoir à Isabelle PRIEUR),
- Nadine DEMAY (pouvoir à Jacky PARENTON),

Absents excusés:

- Marie-Hélène CHANAL,
- Gérard DELEUZE,
- Bernard FRELASTRE,
- Marc VOITELLIER.

Membres en exercice : 19 Membres

Présents : 11

Absents représentés : 4

Votants: 15

Secrétaires : Mme BAPTISTE et Mme BARD sont élues secrétaires de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Validation du compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2019,

1. Délibération : Décision modificative n°1 – « Budget principal »
2. Délibération: Révision des tarifs : "concessions au cimetière" à compter du 8 juillet 2019,
3. Délibération: Tarifs et conditions de vente des nouvelles cavurnes préfabriquées,
4. Délibération: Dénomination de la voie située dans la continuité de la rue Armand GOBERT,
5. Décisions du maire :
 - a) Bail professionnel Local n°1 – Maison de Services,
 - b) Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du groupe scolaire Marcel Guillaumin,

Questions diverses.

Validation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2019.

1. Délibération: Décision modificative n°1 – « Budget principal »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le maire à procéder aux modifications budgétaires suivantes, en section de fonctionnement et d'investissement pour permettre l'ajustement de la répartition des montants du FPIC et l'inscription des subventions obtenues :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		1321 (13) - 266 : Etats et établissements nationaux	29 640,00
		1323 (13) - 266 : Départements	21 280,00
		13251 (13) - 266 : GFP de rattachement	9 880,00
		1641 (16) : Emprunts en euros	120 000,00
		165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	-180 800,00
			0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
61521 (011) : Terrains	959,00	73223 (73) : Fds de péréquation des ress com et intercom	-1 486,00
739223 (014) : Fonds de péréquation des ress comm et intercomm	-2 445,00		
	-1 486,00		-1 486,00

Total Dépenses -1 486,00

Total Recettes -1 486,00

2. Délibération: Révision des tarifs : "concessions au cimetière" à compter du 8 juillet 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **fixe** comme suit les tarifs qui seront applicables **à compter du 8 juillet 2019** :

Concessions (5m²):

- Concession de 50 ans de 5 m² : **730,00 € ;**
- Concession de 30 ans de 5 m² : **550,00 € ;**
- Concession de 15 ans de 5 m² : **450,00 € ;**

Concessions (3m²):

- Concession de 50 ans de 3 m²: **440,00 € ;**
- Concession de 30 ans de 3 m²: **330,00 € ;**
- Concession de 15 ans de 3 m²: **275,00 € ;**

Columbarium:

- case pour 15 ans : **400,00 € ;**
- case pour 30 ans : **600,00 € ;**
- droit de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : **25,00 € ;**

Concessions caverne (1m²):

- case pour 15 ans : **500,00 € ;**
- case pour 30 ans : **700,00 €.**

3. Délibération: Tarifs et conditions de vente des nouvelles cavurnes préfabriquées

Deux cavurnes préfabriquées (80*80) vont être réalisées au cimetière par l'Entreprise **Sarl Au Val de Besbre (Marbrerie Bousset)** pour un montant total de **720.00 € TTC**.

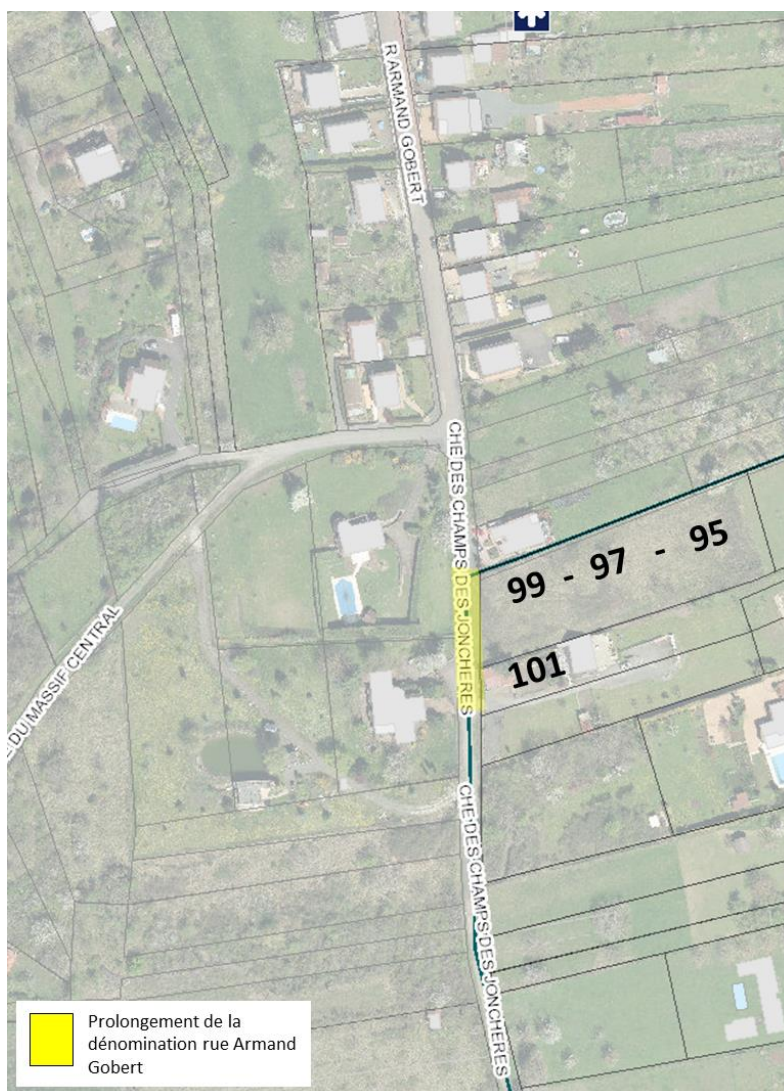
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Dit que les cavurnes seront surmontées d'un monument de 80*80cm (dimension au sol) et entourée d'une semelle d'une largeur de 10 cm.
- fixe à compter de l'exécution de la présente et conformément au devis établi par l'entreprise **Sarl Au Val de Besbre (Marbrerie Bousset)**, le prix unitaire suivant :
 - la cavurne préfabriqués (80*80) : **360.00€ TTC**,
 - autorise le Maire ou en cas d'empêchement son adjoint à pendre toutes les mesures nécessaires.

4. Délibération: Dénomination de la voie située dans la continuité de la rue Armand GOBERT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte la dénomination « rue Armand GOBERT » comme sur le plan ci-annexé (en jaune),
- Approuve la continuité de numérotation pour la dite voie soit du n°95 au n°101 comme sur le plan ci-annexé,
- Charge Monsieur le maire de communiquer cette information aux services postaux.



Décisions du maire

Bail professionnel Local n°1 – Maison de Services :

Monsieur le maire DECIDE de signer avec Mme Claire DELHAYE un bail professionnel, pour une durée de six ans dans les conditions suivantes :

- Le bien loué est destiné à l'exercice de l'activité professionnelle du “ Preneur” et il servira à l'usage exclusif de cabinet de masseur – Kinésithérapeute Ostéopathe.
- La location est consentie moyennant un loyer mensuel de 250 € TTC.
- Le paiement de ces charges récupérables s'effectuera par provisions dont le montant pourra être modifié au cours de la location. Le montant de ces provisions sera de 30€ ttc / mois.
- Le loyer sera révisé automatiquement chaque année à la date anniversaire du présent bail en fonction de la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires tel qu'il est publié actuellement par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, par abréviation “ I.N.S.E.E. ”

Le présent bail prendra effet le 20 mai 2019, pour finir le 12 mai 2025 inclus.

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du groupe scolaire Marcel Guillaumin

Monsieur le maire DECIDE d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du groupe scolaire Marcel Guillaumin à la société WILD Architecture WILD (mandataire), ECIB / LACLAUTRE / ITC / SALTO, ayant son siège au 15 rue du Limon 03500 SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE

Le montant de l'offre retenue est décomposé par tranches, de la manière suivante :

- Tranche ferme : 71 433,60 € HT
- Tranche optionnelle n°1 : 44 436,00 € HT
- Tranche optionnelle n°2 : 30 643,20 € HT
- Tranche optionnelle n°3 : 15 321,60 € HT

Le montant des missions OPC et SSI pour la globalité des tranches s'élève à 24040.00€ HT

Les deux candidats non retenus, SARL BRUHAT BOUCHAUDY et SPIRALE ARCHITECTURE recevront, une indemnisation de sept mille cinq cents euros TTC (7500 € TTC). Il est précisé que cette indemnisation sera déduite de la rémunération du candidat retenu sur l'élément de mission esquisse de la tranche ferme.

Questions diverses

14 juillet : le défilé partira de la place Marcel Guillaumin à 11h4.

Rue du Verduizant : la réception des travaux d'enfouissement de ligne est prévue pour le 16 octobre. Permettant ainsi de réaliser les enrobés avant le 30 octobre prochain. Une réunion de concertation avec les riverains s'est tenue le 1^{er} juillet pour aborder notamment les questions liées à la sécurisation de la rue.

La séance est levée à 22h10